

ASSURANCE : Mutuelle Saint Christophe responsabilité civile professionnelle N° 0020819998896887. Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme à l'insu du directeur des Pèlerinages ne sera pas couverte par notre assurance.

Attention : Le pèlerinage peut être annulé, si le nombre de participants est insuffisant, **30 jours avant le départ**, sans recours ni pénalité à l'encontre de l'organisateur. Le solde du pèlerinage devra être réglé impérativement 30 jours avant le départ. Faute de quoi, nous ne pourrons garantir votre réservation. Toute annulation doit être notifiée par écrit. Si l'annulation intervient dans les 4 semaines précédant le pèlerinage, nous retenons 50 € de frais de dossier.. Le présent bulletin dûment complété avec un chèque d'**acompte de 100 €** à l'ordre de « ADA 532 - Direction des pèlerinages » devra parvenir au service des pèlerinages, **avant le 30 Avril 2024** (Cachet de la poste faisant foi).

Je soussigné(e) :

Date et signature:

**Direction des Pèlerinages du diocèse d'Aix et Arles**

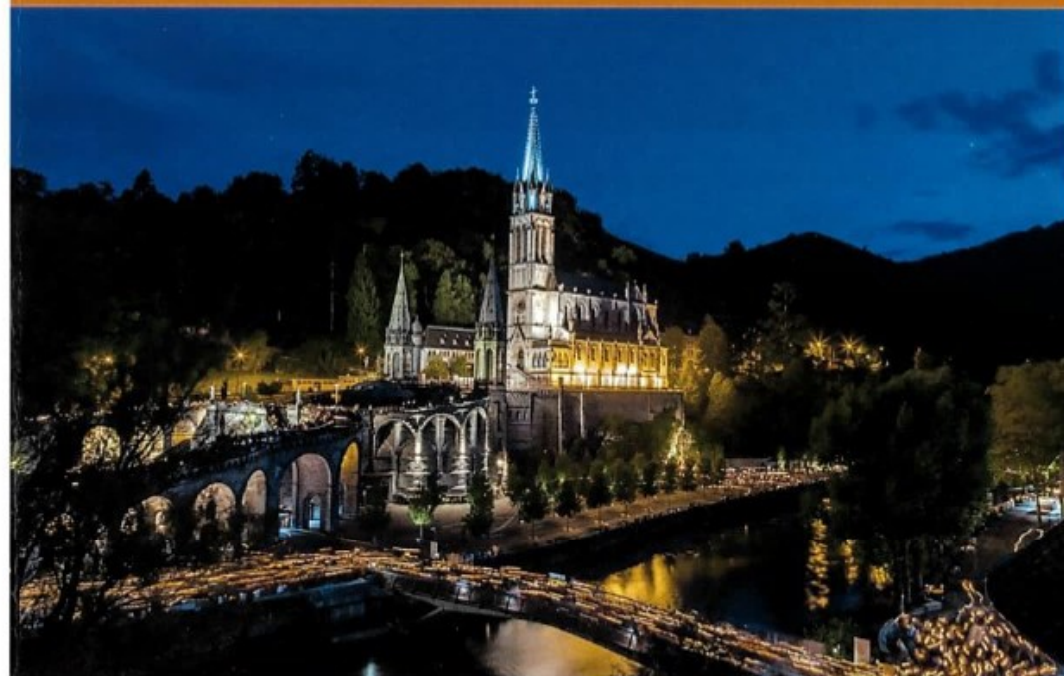
7 cours de la Trinité-CS70782-13625 Aix en Provence Cedex 1

Tel: 04 42 17 58 14 Email: pelerinages@catho-aixarles.fr

ATOUT France: 01 77 71 08 14 N°SIRET/ 782 687 586 00027

Allez dire aux prêtres..

.. que l'on vienne (ici) en procession.



*LOURDES*

**Pèlerinage diocésain présidé par  
Mgr Christian Delarbre**

**lundi 15 - samedi 20 juillet 2024**

